Le Centre communal d'action sociale - CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville apportent une aide aux personnes démunies ou en difficulté : accueil, écoute, orientation, soutien dans la recherche d’un emploi, d’un logement, dans les démarches administratives...



Le CCAS est un établissement public communal obligatoire pour les villes de + 1 500 habitants, présidé par le maire et doté d’un budget propre. Son conseil d’administration est composé paritairement d’élus et de personnes qualifiées venant du secteur de l’action sociale.

Missions du CCAS

Le CCAS exerce des missions obligatoires :

- la domiciliation administrative de la réception du courrier
- un appui à la constitution des demandes d’aides légales (APA à domicile, MDPH, carte de transport...)

Et facultatives :

- un appui à la constitution de demande d'aides facultatives : bons alimentaires d’urgence, paiement d’une facture, aménagement d’un logement en cas de handicap, etc. le tout sous conditions d'éligibilité.

Les aides ne sont pas systématiques et s’appuient sur le rapport d’un travailleur social du département : Antenne de Pontoise - SSD : 01 34 33 52 50.

Prévention et solidarité

Le CCAS, c’est aussi des actions de prévention de l’exclusion et de la précarité sous toutes ses formes (pas seulement matérielle) et pour tous les publics :

- accompagnement administratif et social dans le cadre des procédures d'expulsions locatives
- orientation des femmes victimes de violence vers les structures compétentes
- participation financière pour les frais de portage repas à domicile (selon des critères d'éligibilité)
- ateliers linguistiques pour l'apprentissage du Français
- conférence de prévention sur la santé
- prévention sur la lutte contre les arnaques
- galette des rois pour les seniors non imposables de 70 ans et +

Le CCAS soutient des associations locales engagées envers les habitants comme le Secours Catholique, Association Familiale Protestante Maranatha, Familles d’Osny, etc.

Les membres du conseil d'administration

Élus du Conseil municipal au CCAS

- Madame Martine CAUSSIN
- Madame Isabelle LIBERT

- Madame Valérie NEVEU
- Madame Tatiana PRIEZ
- Madame Isabelle RIBEIRO PAIS
- Monsieur Christian SORIN

Les membres nommés au CCAS

- Madame Christiane COINTRE représentant les associations familiales, sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales du Val d'Oise (UDAF) ;
- Madame Martine BOUTINAUD représentant les associations d'insertion et de lutte contre les exclusions sur proposition de la Délégation Départementale du Secours Catholique ;
- Monsieur Michel BLONDEL représentant les associations des personnes âgées et de retraités du département sur la proposition de l'Association des Fils d'Argent d'Osny ;
- Madame Emmanuelle BENEZECH représentant les associations de personnes handicapées du département sur proposition de l'Institut Médico-Educatif Anaïs d'Osny, Fondation reconnue d'Utilité Publique ;
- Monsieur Eric LOBJOIS participant à des actions de prévention, de développement social dans la commune ;
- Madame Monique SUBTIL participant à des actions de prévention, de développement social dans la commune.

Infos pratiques

Fermé au public le jeudi matin

Contact

01 34 25 42 52

social@ville-osny.fr